

AUTRICHE

1) VOLUME DE L'AIDE

Performances actuelles/récentes en termes de volume

APD nette (millions de USD)	1 681
% du RNB	0,42 %

Source : données préliminaires de 2008 du CAD de l'OCDE.

Depuis 2001, l'APD autrichienne a augmenté en valeur absolue (auparavant à 633 millions de USD) et par rapport au RNB (auparavant à 0,34 %). Toutefois il a culminé à 0,5% en 2005 et cela s'explique principalement par des opérations d'allègement de la dette. Sur la période 2001-08, le volume de l'APD autrichienne a augmenté de 154 % en valeur nominale.

1.2. Volume prévu à l'avenir

L'Autriche s'est engagée à augmenter l'APD jusqu'à 0,51 % d'ici à 2010, en accord avec les engagements des autres pays de l'UE. Le CAD de l'OCDE estime que 0,51 % du RNB équivaldra à 1 945 millions de USD en 2010 (CAD 2009).

Depuis 2000, une proportion grandissante de l'aide bilatérale autrichienne a été destinée à l'annulation de la dette (65 % en 2005, principalement en raison de l'Irak). L'Autriche devra donc accroître nettement les autres types d'aide une fois l'annulation de la dette réduite, si elle souhaite atteindre ses futurs objectifs en termes d'APD.

2) ORGANISMES / MÉCANISMES CLÉS

2.1 Organismes et structures

Ministère fédéral des affaires européennes et internationales (BMEIA)

Le *Ministère fédéral des affaires européennes et internationales* (BMEIA selon son acronyme allemand, « Bundesministerium für Europäische und Internationale Angelegenheiten »), est l'organe central chargé de coopérer avec les gouvernements des pays en développement et de maintenir la cohérence au sein de la coopération autrichienne au développement. En 2004, le BMEIA administrait 6 % de l'APD directement, mais après la création de l'ADA en 2006 cette proportion est tombée à 2,95 % (BMEIA 2007).

Agence autrichienne pour le développement (ADA)

Établie en 2003, l'Agence autrichienne pour le développement (ADA) est chargée de préparer, d'administrer et de sous-traiter les projets et programmes établis au titre des programmes triennaux pour le compte du BMEIA. Dans ce but, l'ADA possède 17 bureaux de coordination dans les pays partenaires, afin de coordonner les activités de

divers groupes de mise en œuvre – dont un grand nombre sont des ONG. En 2006, l'ADA a dépensé 9 % de l'APD (BMEIA 2007).

Ministère fédéral des finances (BMF)

Le Ministère fédéral des finances (BMF selon son acronyme allemand, « Bundesministerium für Finanzen ») est chargé de la coopération multilatérale au développement, de l'allègement de la dette et des crédits à l'exportation. En 2006, en raison des niveaux anormalement élevés d'allègement de la dette, le BMF a assumé 76 % de l'APD autrichienne. De cette somme, 25 % a été décaissé à des organisations internationales, le reste étant destiné à l'allègement de la dette (BMF 2007).

D'autres ministères, comme celui de l'éducation et de l'intérieur, gèrent des programmes liés aux bourses et à l'immigration, tandis que les ministères de la défense et de l'agriculture disposent de petits programmes séparés et qu'environ 2 % de l'aide est gérée par les régions/municipalités.

2.2 Politiques et législation clés

Programme triennal sur la Politique autrichienne de développement 2007-2009 (BMEIA 2007)

Les Programmes triennaux établissent un cadre stratégique pour la politique de développement. Le Programme actuel pour 2007-2009 présente l'approche de type sectorielle de l'Autriche en matière d'APD bilatérale. Ce pays focalisera son assistance sur les domaines suivants :

- médecine ;
- technologie pour les petites et moyennes entreprises ;
- éducation ;
- énergie.

Le document présente également des plans visant à améliorer la cohérence des politiques, en harmonie avec les accords internationaux. Les domaines prioritaires selon le « programme de cohérence » sont les relations économiques internationales, le changement climatique mondial et l'égalité des sexes.

Une Banque autrichienne de développement, conçue pour concéder des financements du secteur privé destinés à des projets dans des pays en développement qui remplissent les « critères de développement » commencera à opérer en 2008.

Plan d'action autrichien sur l'efficacité de l'aide 2006-2010/11 : examen de la mise en œuvre des engagements de la Déclaration de Paris (BMEIA 2008)

Le Plan d'action évalue la mise en œuvre de la Déclaration de Paris par l'Agence autrichienne pour le développement (ADA), tout en signalant que l'ADA distribue moins de 15 % de l'APD autrichienne. Le document formule plusieurs recommandations, notamment :

- accroître l'aide aux programmes tout en diminuant les financements destinés aux petits projets ;
- accroître l'appui budgétaire dans les principaux pays partenaires ;
- renforcer les capacités d'initiative et de participation des pays partenaires ;
- décentraliser l'autorité de l'ADA.

Loi fédérale sur la coopération au développement (2002) et Amendement (2003) (Gouvernement autrichien 2003)

Ce document définit le cadre juridique, les termes et les principes de la coopération autrichienne au développement. L'amendement de la Loi sur la coopération au développement de 2003 a établi l'Agence autrichienne pour le développement (ADA).

3) PAYS BÉNÉFICIAIRES ET CRITÈRES D'ALLOCATION

3.1. Pays bénéficiaires

Dix premiers pays	% de décaissements bruts d'APD totale	% de décaissements bruts d'APD bilatérale	Millions de USD
Irak	34,5 %	44,5 %	521
Cameroun	15,0 %	19,3 %	226
Serbie-et-Monténégro*	3,0 %	3,8 %	45
Madagascar	1,9 %	2,4 %	28
Bosnie-Herzégovine*	1,9 %	2,4 %	28
Turquie	1,5 %	1,9 %	22
Égypte	1,3 %	1,7 %	20
Éthiopie	0,9 %	1,1 %	13
Ouganda*	0,7 %	0,9 %	11
Chine	0,7 %	0,9 %	10

Source : données OCDE/CAD 2006

* Pays prioritaires de la Coopération autrichienne au développement

Les dix premiers pays répertoriés ci-dessus ont perçu 72,8 % de l'APD bilatérale en 2005-2006.

Ventilation au sein des différents groupes de pays bénéficiaires (% d'APD totale) :

Pays les moins développés	6,9 %
Autres pays à faible revenu	17,5 %
Afrique subsaharienne	22,2 %

Source : données OCDE/CAD 2006.

3.2. Critères d'allocation

3.2.1. Critères de présélection

L'Autriche n'impose aucun critère de présélection pour octroyer son aide.

3.2.2. Critères d'allocation

En principe, l'Autriche octroie d'abord son aide à ses 13 « pays prioritaires » : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Bhoutan, Cap-Vert, Éthiopie, Macédoine, Moldavie, Monténégro, Mozambique, Nicaragua, Ouganda, Territoires palestiniens. Elle les a sélectionnés selon les critères suivants (BMEIA 2005, p27) :

1. Analyse et évaluation de la situation en termes de pauvreté – l'Autriche accorde la priorité aux PMD présentant de faibles performances pour les Objectifs du millénaire pour le développement et l'Indice de développement humain des Nations Unies (voir par ex. PNUD 2006) ;
2. Gouvernance responsable – l'Autriche cherche à travailler avec les pays qui ont renforcé les systèmes démocratiques ou sont en train de le faire, qui respectent les droits de l'Homme et les engagements internationaux, qui assument la

responsabilité des programmes de développement et qui possèdent des capacités administratives et de gestion viables ;

3. Critères de partenariat – le gouvernement partenaire doit être disposé à coopérer avec l’Autriche et les partenaires de développement internationaux, par le biais d’un dialogue politique structuré ;
4. Synergies d’intérêts complémentaires variés, coordination, complémentarité et cohérence – l’Autriche vise à coopérer avec des gouvernements qui ont établi (ou pourraient le faire) des relations avec des entreprises et ONG autrichiennes, ou bien avec l’État autrichien (éventuellement à des échelons différents).

De nombreux autres pays possèdent des programmes de coopération avec l’Autriche, tandis que cette dernière présente aussi des régions prioritaires, notamment : Amérique centrale, Afrique occidentale/Sahel, Afrique orientale, Afrique australe, Himalayas-Hindu Kush, Europe sud-orientale/Balkans occidentaux, Caucase du Sud.

L’Autriche compte déployer des ressources supplémentaires futures à destination d’un pays d’Afrique subsaharienne, qui reste à désigner (BMEIA 2007b).

4) POLITIQUES D’AIDE

4.1. Concessionnalité

Élément don des engagements d’APD bilatérale (hors réorganisation de la dette)	100 %
Élément don des engagements d’APD bilatérale aux PMD	100 %

Source : données OCDE/CAD 2006

L’Autriche a pour politique de n’octroyer des dons qu’aux pays les moins développés.

4.2. Types d’aide

Répartition des différents types d’APD (engagements) :

	Millions de USD	% de décaissements bruts d’APD bilatérale [décaissements bruts comme dénominateur]
Coopération technique indépendante	160,9	14,6 %
Appui budgétaire général	-	-
Projets et programmes sectoriels (dont coopération technique)	233,8	21,2 %
Activités liées à la dette	761,0	69,0 %
Aide alimentaire pour le développement	0,9	0,1 %
Autre aide sous forme de produit de base	-	-
Situations d’urgence et de crise	9,5	0,9 %

Source : données OCDE/CAD 2006.

N. B. : les différents types d’aide détaillés dans ce tableau proviennent de plusieurs sources de données du CAD de l’OCDE. À ce titre, la somme de la dernière colonne n’équivaut pas à 100 %.

À compter de 2008, l’Autriche commencera à assurer un appui budgétaire direct au Mozambique et elle prévoit de faire de même à travers des programmes pilotes dans

d'autres régions. En outre, l'Autriche soutient des approches sectorielles (dites « SWAps ») dans plusieurs pays partenaires, tandis qu'elle prévoit d'accroître l'aide au titre de programmes par cette voie (voir BMEIA, ADA (2005, p. 3) et CAD (2004, p65)). Cela ne représente toutefois pas encore une forte proportion de l'aide autrichienne, si bien que la note la plus élevée donnée par les PPTE pour le pourcentage d'aide autrichienne fournie sous forme d'appui budgétaire est de 33 %, au Mozambique. Quant à l'indicateur de Paris 9, qui mesure le pourcentage d'APD assuré par un donateur au travers d'accords-programmes (AP), l'Autriche a signalé ses meilleures pratiques au Burkina Faso (100 %), suivi du Nicaragua (64 %) et de l'Ouganda (35 %).

Comme on peut le constater dans le tableau ci-dessus, une très forte proportion de l'aide autrichienne est fournie soit sous forme d'Assistance technique (AT), soit d'allégement de la dette. Selon l'indicateur de Paris 4, qui mesure le pourcentage d'AT d'un donateur bien aligné sur les priorités des pays partenaires, on trouve les meilleures pratiques en Albanie (38 %), suivie du Nicaragua (20 %) et de l'Ouganda (18 %).

4.3. Canaux d'assistance

L'Autriche octroie approximativement 27 % de son APD par le biais d'organisations multilatérales, dont 58 % est destiné à la CE, 7 % aux organismes des Nations Unies et 24 % au Groupe de la Banque mondiale (source : données OCDE/CAD 2006).

Une grosse part de l'APD autrichienne est gérée par les ONG et le secteur privé. En 2005, les ONG ont mis en œuvre 44,5 % de l'APD autrichienne, tandis que 17,64 % était assuré par le secteur privé. Dans les pays où l'Autriche travaille principalement avec des organisations de la société civile, ces groupes peuvent même jouer un rôle important dans l'élaboration de la stratégie du pays, tandis que les pouvoirs publics ne sont pas toujours pleinement impliqués (CAD 2004, p. 60-61). Toutefois, le plan d'action de la Déclaration de Paris révèle que l'Autriche est attachée à « *l'alignement, en fondant sa programmation sur les programmes indicatifs et sur les systèmes nationaux de ses partenaires* » (BMEIA et ADA 2005, p. 3). De plus, les pouvoirs publics au sein des pays partenaires ont mis en œuvre 9,1 % de l'aide, tandis que les ONG dans les pays partenaires se chargeaient de 3,7 %. Les 25,0 % restants des ressources de la coopération autrichienne au développement étaient gérés par des organisations internationales (ADA 2006).

En tant que membre de l'UE, l'Autriche a souscrit des engagements à Paris en 2005, afin de canaliser 50 % de l'aide État-à-État par les systèmes des pays, ce qui explique en partie la focalisation croissante sur l'appui budgétaire et les SWAps. Selon les PPTE, les meilleures pratiques autrichiennes en termes d'appui budgétaire se trouvent en Éthiopie, qui signale que l'Autriche y fournit son aide presque entièrement à travers le budget.

4.4. Secteurs et projets

Secteur	% d'APD bilatérale (engagements)
Infrastructures sociales et administratives	19,8 %
Dont : Éducation	9,8 %
Santé	1,7 %
Population	0,4 %

Secteur	% d'APD bilatérale (engagements)
Eau et assainissement	1,9 %
Pouvoirs publics et société civile	5,3 %
Infrastructures économiques	1,4 %
Dont : Transport et communication	0,2 %
Énergie	0,8 %
Production	1,6 %
Dont : Agriculture	0,9 %
Industries, mines, travaux publics	0,4 %
Commerce et tourisme	0,4 %
Activités multisectorielles	2,0 %
Assistance aux programmes	0,1 %
Activités liées à la dette	67,0 %
Aide d'urgence	1,2 %
Frais administratifs	2,9 %
Autres	4,0 %

Source : données OCDE/CAD 2006.

À partir de 2006, l'Autriche a destiné la plus grande proportion de son aide au secteur de l'éducation. Les secteurs prioritaires, tels que définis dans le Programme triennal en cours, sont les suivants : eau et assainissement, développement rural, énergie, éducation, développement du secteur privé et bonne gouvernance. L'Autriche souhaite particulièrement se mobiliser davantage dans le domaine du développement du secteur privé (BMEIA 2007b). Il est difficile d'affirmer à quel point les programmes d'aide autrichiens s'alignent sur les priorités sectorielles des pays partenaires. L'Autriche prend l'alignement au sérieux, comme il en ressort de son plan d'action de Paris (tel qu'illustré à la section 4.3), mais à ce stade il est trop tôt pour savoir si la mise en œuvre est satisfaisante.

Selon les PPTE, l'aide autrichienne n'est pas toujours bien alignée sur les secteurs prioritaires des pays partenaires, sauf au Mozambique et en Éthiopie.

4.5. Flexibilité

Le recours très limité à l'appui budgétaire par l'Autriche ne lui confère que peu de flexibilité pour aider les pays partenaires frappés par des chocs extérieurs négatifs. Toutefois, l'Autriche peut augmenter les budgets des pays ou des projets à mi-parcours (c'est-à-dire pendant son cycle standard de programmation triennal), en fonction de la croissance globale réelle de son APD. Selon les PPTE, l'APD autrichienne n'est pas très flexible, les meilleures pratiques étant rapportées en Éthiopie, au Mozambique et en Ouganda, qui signalent un taux de flexibilité de 10 à 20 %.

4.6. Prévisibilité

Le cycle de programmation s'étend généralement sur trois ans, bien que cela puisse varier du fait que l'Autriche ne possède pas d'ensemble strict de directives générales pour ses opérations au sein des pays partenaires (CAD 2004, p. 60). Toutefois, les ressources financières stipulées dans ces programmes triennaux ne le sont souvent qu'à titre indicatif, pouvant varier selon la situation budgétaire fédérale de l'Autriche (CAD 2004, p. 60). Selon l'indicateur de Paris 7, qui mesure le ratio des décaissements consignés par les pouvoirs publics par rapport aux décaissements d'aide programmés par le donateur, on trouve les meilleures pratiques en Ouganda

(91 %). Quant à l'analyse des PPTE, l'Éthiopie et l'Ouganda affirment que l'ensemble de l'aide autrichienne s'inscrit dans un cadre de financement pluriannuel, tandis que l'Éthiopie, le Nicaragua et l'Ouganda signalent que plus de 50 % de cette aide est décaissé dans l'année budgétaire prévue.

4.7. Conditionnalité

Étant donné que l'Autriche assure peu d'appui budgétaire, elle n'impose pas de conditions macroéconomiques. Elle s'implique cependant dans le dialogue sectoriel et dans la conditionnalité au cours de la négociation des SWAps. En outre, l'Autriche met fortement l'accent sur la bonne gouvernance et les droits de l'Homme dans ses prestations et décaissements (voir la section 3.2).

Selon les PPTE, la conditionnalité autrichienne n'est pas excessivement stricte, l'Éthiopie, le Nicaragua et l'Ouganda signalant tous que les conditions sont longues à remplir, mais qu'elles ne retardent pas les décaissements de plus de 3-6 mois.

4.8. Dialogue politique

Du fait de sa faible participation dans les programmes d'appui budgétaire, jusqu'à récemment l'Autriche n'a pas joué de rôle significatif dans le dialogue sur la politique macroéconomique de ses pays partenaires. Elle joue toutefois un rôle important dans le dialogue sectoriel, par le biais d'accords de type SWAps, tout en veillant à s'impliquer davantage dans le dialogue macroéconomique par l'apport d'appui budgétaire.

Selon les PPTE, en Éthiopie et en Ouganda l'Autriche participe de façon modérée au dialogue politique (surtout sectoriel) à l'échelle locale. Ils estiment en outre que les décaissements sont souvent liés aux décisions d'autres donateurs et des IBW sur les décaissements de type SWAp, bien que l'Ouganda signale une indépendance accrue du fait de la préférence sectorielle de l'Autriche.

5) PROCÉDURES D'AIDE

5.1 Conditions préalables

La programmation autrichienne commence par l'accord d'un Programme indicatif de coopération bilatérale, qui constitue ensuite la base d'un Accord annuel de coopération générale. En principe, la plupart des projets et programmes autrichiens entrent en vigueur dès que l'accord de projet est signé. Toutefois, de nombreux projets autrichiens impliquent des unités d'exécution de projet parallèles (CE 2006, p. 55), formulent des exigences spécifiques pour le recrutement des responsables de ces UEP et imposent l'ouverture de comptes bancaires spéciaux. Selon l'indicateur de Paris 6, l'Autriche utilise encore assez souvent les UEP, totalisant 18 de ces unités dans 6 pays. On trouve les meilleures pratiques en Moldavie et en Afrique du Sud, qui ne signalent aucune UEP. Le plan autrichien de mise en œuvre de la Déclaration de Paris ne mentionne aucune mesure/objectifs destinés à réduire le nombre d'UEP.

En outre, les PPTE déclarent que l'Autriche exige relativement peu de fonds de contrepartie (aucun au Ghana) et qu'elle impose assez peu de conditions préalables juridiques ou procédurales (par exemple au Ghana et au Nicaragua).

5.2 Méthodes de décaissement

Les PPTE font part de variations considérables dans les méthodes de décaissement autrichiennes, les meilleures pratiques étant signalées en Éthiopie, où environ les 2/3 de l'aide autrichienne sont décaissés sous forme d'avances de paiement aux pouvoirs publics. Les retards liés aux méthodes de décaissement varient selon la méthode employée, mais ils sont réduits au minimum en Éthiopie et au Ghana. Des informations complémentaires sur les méthodes de décaissement autrichiennes sont toujours en cours d'élaboration.

5.3 Procédures de décaissement

De même, on constate des variations considérables dans l'utilisation des procédures de décaissement nationales par l'Autriche. En témoigne le degré d'utilisation divers des systèmes locaux de Gestion des finances publiques (GFP) par l'Autriche (indicateur de Paris 5a), les meilleures pratiques étant signalées en Ouganda (60 %) et au Nicaragua (52 %). Les PPTE mentionnent également que l'Autriche exige diverses procédures de décaissement supplémentaires, le nombre le moins élevé étant signalé au Nicaragua. Des informations complémentaires sur les procédures de décaissement autrichiennes sont toujours en cours d'élaboration.

5.4 Procédures de passation de marchés

Selon le CAD de l'OCDE en 2006, l'aide bilatérale de l'Autriche était liée à 10,5% (hormis l'AT). Dans l'Atlas des donateurs de l'UE, l'Autriche s'attribue un « faible » niveau d'aide liée dans les projets de coopération technique et dans les programmes d'aide alimentaire, ainsi qu'un « très faible » niveau d'aide liée dans tous les autres domaines (CE 2006, p. 55). Toutefois, le plus récent Examen par les pairs du CAD signale que les ONG et autres acteurs locaux sont fréquemment « triés sur le volet » de manière à assurer des connaissances et un savoir-faire au niveau local, aux dépens de la transparence (CAD 2004, p. 63). Les PPTE jugent également l'aide bilatérale autrichienne relativement liée, quoique dans une moindre mesure au Nicaragua.

Quant à l'utilisation des systèmes locaux de passation des marchés (indicateur de Paris 5b), on trouve les meilleures pratiques en Ouganda (95 %) et au Nicaragua (64 %). Selon les PPTE, les retards de décaissement dus aux procédures de marchés publics sont relativement longs, quoique plus courts (moins de 6 mois) au Ghana et au Nicaragua.

5.5 Coordination et alignement

L'Autriche a souscrit à la Déclaration de Paris en 2005, ainsi qu'au Plan d'action de l'UE sur l'harmonisation en novembre 2004. Elle a publié son propre plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris en 2005 (BMEIA et ADA 2005). En tant que membre de l'UE, l'Autriche s'est engagée en 2005 à Paris à réduire de 50 % le nombre de missions non coordonnées. Selon l'indicateur de Paris 10a, toutes les missions autrichiennes au Burkina Faso et en Moldavie sont menées conjointement. En matière de travaux analytiques en commun (indicateur de Paris 10b), on trouve les meilleures pratiques en Ouganda (33 % en commun avec d'autres donateurs). Même si le plan d'action autrichien pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris semble prometteur, il est difficile d'en évaluer les progrès en termes d'harmonisation. Par exemple, ce pays ne possède aucune entrée sur le site Internet www.aidharmonization.org, qui rassemble des informations sur les pratiques d'harmonisation des donateurs.

Principales sources consultées (*toutes les sources Internet ont été consultées en octobre 2008*)

ADA (2006) « Implementation Structure of bilateral ADC », consulté sur www.ada.gv.at/up-media/2447_implementation_structure.pdf

ADA (2007) « Austria's Official Development Assistance (ODA) 2006 », consulté sur www.ada.gv.at/view.php3?f_id=9624&LNG=en&version=

BMEIA et ADA (2005) « Austrian Development Cooperation – Action Plan with regard to the Paris Declaration on Aid Effectiveness », consulté sur www.oecd.org/dataoecd/21/32/36867957.pdf

BMEIA (2005) « Three-Year Programme on Austrian Development Policy 2005-2007 – Revised Version 2005 », consulté sur www.bmeia.gv.at/upmedia/2204_3_year_programme2005_07.pdf

BMEIA (2007a) « Sources of funding for Austrian ODA 2006 », consulté sur http://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user_upload/bmeia/media/2-Aussenpolitik_Zentrale/EZA_englisch/4499_sources_of_funding.pdf

BMEIA (2007b) « Three-Year Programme on Austrian Development Policy 2007-2009 – Revised version 2007 », consulté sur <http://www.entwicklung.at/en/service/publikationen/programme.html>

BMEIA (2008) « Austrian Action Plan on Aid Effectiveness 2006-2010/11: Review on Implementation of Paris Declaration Commitments », consulté sur <http://www.entwicklung.at/en/service/publikationen/programme.html>

BMF (2007) « Bundesfinanzgesetz 2007 – Beilage Entwicklungszusammenarbeit », consulté sur <https://www.bmf.gv.at/budget/budgets/2007/beilagen/Entwicklungszusammenarbeit.pdf>

CAD (2004) « Austria – Development Assistance Committee Peer Review », consulté sur www.oecd.org/dataoecd/41/14/34225768.pdf

CAD (2006) « Simulation of DAC Members' Net ODA Volumes in 2006 and 2010 » consulté sur [http://www.oilis.oecd.org/oilis/2006doc.nsf/ENGDATCORPLOOK/NT0000748E/\\$FILE/JT03219530.PDF](http://www.oilis.oecd.org/oilis/2006doc.nsf/ENGDATCORPLOOK/NT0000748E/$FILE/JT03219530.PDF)

CE (2006) « EU Donor Atlas », consulté sur http://ec.europa.eu/development/body/publications/descript/pub7_29_en.cfm

Gouvernement autrichien (2003) « Federal Act on Development Cooperation (2002), including its Amendment (2003) », consulté sur www.bmeia.gv.at/up-media/269_joint_act.pdf

PNUD (2006) « Human Development Report 2006 – Statistics in the Human Development Report », consulté sur <http://hdr.undp.org/hdr2006/statistics/>